

Décision

Générale

colonial

Décision n° 441 DU 23 MARS 1965 :

n° 441

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

23 mars 1965

Numéro JO

n° 5 du 01/05/1965

Date du numéro

1 mai 1965

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis au Centre d'Enseignement professionnel hospitalier les candidats suivants: a) Pour suivre les cours d'enseignement du 2e degré (infirmiers) : MM. Mahmoud Idriss Djama ; Houmed Maki ; Mahmoud Houssein Hassan ; Aden Djama Goumane; Mohamed Saïd Awale : Hassan Cheikh Abdo ; Mahmoud Ahmed Awale ; Moktar Gaffar Mohamed ; Abdi Daoud Abane ; Mohamed Abdillahi Iban ; Ahmed Abdillahi Elmi, candidats déclarés recus au concours direct. MM. Mohamed Seif : Mohamed Abdallah Saleh: Deberkalé Ahmed Abdou ; Hassan Tani Waberi ; Abdillahi Kalif Warsama ; Daoud Abdou Mohamed ; Ali Mohamed Ahmed ; Hassan Ibrahim Saïd, candidats déclarés reçus au concours professionnel. b) Pour suivre les cours d'enseignement du 3e degré (techniciens) : MM. Ali Elmi Yonis ; Dilletta Mohamed Moussa ; Abdoukader Moussa Ali; Omar Dabar, candidats déclarés reçus, au concours professionnel.